

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 11 MARS 2022

- Vu le code de l'éducation;
- Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'IEP de Toulouse;
- Vu la convocation des membres du conseil d'administration du 25/02/2022 ;
- Vu la délibération n°CA 021020-5 du 02/10/2020;
- Considérant qu'à l'ouverture de la séance 27 membres étaient présents ou représentés (6 procurations) sur les 31 membres en exercice qui composent le Conseil : le quorum (16) étant atteint ;
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote :
 - 27 voix favorables
 - 0 voix défavorable
 - 0 abstention

Article 1 : Le Conseil d'administration approuve le règlement intérieur de la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Document annexé : règlement intérieur de la bibliothèque de l'IEP de Toulouse.

Toulouse, le 11 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration



Philippe BELAVAL

Le Directeur



Eric DARRAS

- *Affiché ou mis en ligne le 18/03/2022*
- *Transmis à la Rectrice de région académique le 18/03/2022*

Le présent règlement est porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage et sur le site web de Sciences Po Toulouse. Tout lecteur peut en demander un exemplaire à l'accueil.

1. Les missions

La bibliothèque a pour mission de pourvoir aux besoins documentaires et d'information scientifique de l'enseignement et de la recherche menés à l'IEP. Le fonds documentaire français et international riche en sciences humaines et sociales reflète la pluralité des disciplines enseignées et des champs de recherche à Sciences Po Toulouse. La bibliothèque travaille en réseau avec les autres écoles et universités du grand sud-ouest avec lesquelles elle partage le même Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (ALMA/PRIMO).

Huit postes informatiques donnent aux usagers l'accès à la recherche informatisée grâce aux logiciels Archipel et Sudoc, ainsi qu'aux ressources électroniques. Le service s'est doté d'un télé-agrandisseur "Clearview Speech Couleur". Equipé d'un logiciel de synthèse vocale et d'un logiciel d'agrandissement d'écran, il facilite la lecture, la création de fichiers informatiques, la numérisation des documents ainsi que la consultation sur internet.

L'accès aux ressources numériques (internet, bases de données, documents numériques) de l'Université Toulouse 1 Capitole s'effectue grâce aux identifiants (n° d'étudiant+6 derniers caractères de l'INE), soit sur le campus, soit en accès distant.

2. Les usages

Ce règlement fixe les droits et devoirs des usagers. Le personnel, sous l'autorité du Directeur, est chargé de le faire appliquer.

La bibliothèque a vocation à être un lieu de travail agréable pour tous. L'utilisateur veille à respecter les principes suivants :

2.1 Tenue et comportement

Les usagers sont tenus :

- d'être silencieux à l'intérieur de la bibliothèque, y compris dans les espaces de circulation, de respecter le travail d'autrui et d'avoir un comportement correct tant avec les autres lecteurs qu'avec le personnel.
- de ne pas faire usage d'un téléphone portable ou de tout autre objet pouvant occasionner des nuisances sonores.
- de ne consommer dans la bibliothèque ni nourriture, ni boisson.

2.2 Respect des lieux, du matériel et des collections

Les usagers sont tenus :

- de ne pas dégrader le bâtiment, le mobilier, le matériel et les documents mis à leur disposition.

- de ne pas pénétrer sans autorisation dans les locaux réservés aux personnels de la bibliothèque.
- de ne pas afficher de documents sans autorisation de la direction de la bibliothèque.

La bibliothèque est équipée d'un système antivol, s'il se déclenche au passage d'un usager, ce dernier doit présenter le contenu de ses sacs et poches à l'agent de service pour vérification.

Tout vol, toute détérioration du matériel ou des documents, toute agression physique ou verbale à l'encontre du personnel ou des lecteurs pourra entraîner une sanction administrative et/ou une poursuite judiciaire et impliquera la réparation du dommage.

2.3 Consignes de sécurité

En cas de déclenchement d'une alarme, les consignes de sécurité et d'évacuation données par les membres du personnel doivent être respectées.

Chaque usager doit veiller à ses affaires personnelles. La bibliothèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de vols commis à l'intérieur de ses locaux.

2.4 La carte de lecteur est strictement personnelle

Son usage engage la responsabilité de son titulaire. Aucune transaction ne sera effectuée sur une carte prêtée par un tiers. Le lecteur qui prête sa carte s'expose à des sanctions.

Tout vol ou perte de carte, tout changement d'adresse doit être signalé à l'accueil de la bibliothèque.

2.5 Reproduction des documents

Conformément au contrat signé entre Sciences Po Toulouse et le Centre Français pour l'exploitation du droit de copie (CFC), les photocopies sont autorisées dans les limites suivantes : moins de 10 % d'un livre et moins de 30 % d'un journal ou périodique (Code de la propriété intellectuelle).

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner une privation d'accès à la bibliothèque.

3. Les conditions d'accès

3.1 Horaires et calendrier d'ouverture

Ils sont consultables sur le site internet de Sciences Po Toulouse et par voie d'affichage.

La bibliothèque ferme deux semaines durant les vacances de Noël, une semaine aux vacances de printemps et durant les vacances d'été de la mi juillet à la fin août.

En période de vacances universitaires, des ouvertures réduites peuvent être mises en place et communiquées au public par voie d'affichage et sur le site internet de la bibliothèque. En période de révisions, des ouvertures prolongées sont proposées aux étudiants, les modalités d'information sont identiques aux précédentes.

3.2 Modalités d'accès

Les locaux de la bibliothèque de Sciences Po Toulouse sont ouverts à tous, la consultation des documents est libre et gratuite, cependant l'inscription à la bibliothèque est obligatoire pour pouvoir emprunter des documents.

3.3 Les espaces réservés

Deux salles de travail en groupe (6 et 10 places) sont réservées en priorité aux membres de la communauté éducative et étudiante de Sciences Po Toulouse. Elles sont réservables via l'outil « Affluences » ou directement à la banque de prêt de la bibliothèque. Les horaires d'utilisation de ces espaces sont liés exclusivement à ceux de la bibliothèque.

3.4 Droits d'inscription

Les droits d'inscription des étudiants de Sciences Po Toulouse sont acquittés avec leurs droits de scolarité. Les enseignants, les chercheurs, les personnels de l'établissement en sont exonérés. Le montant des droits d'inscription pour les usagers dont les dossiers ne sont pas reversés par les universités (la liste des types d'usagers peut être amenée à être modifiée avec la signature de nouvelles conventions au niveau du réseau toulousain) est voté annuellement par le CA de l'établissement sur la base du montant minimum fixé par arrêté ministériel acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €. Cette liste est consultable sur le site web de la bibliothèque [http://www.sciencespo-toulouse.fr/bibliothèque/règlement de la bibliothèque/droits d'inscription](http://www.sciencespo-toulouse.fr/bibliothèque/règlement%20de%20la%20bibliothèque/droits%20d'inscription).

Etablissements	Bibliothèque Sciences Po Toulouse Tarifs 2022	
		Les étudiants des établissements du réseau Archipel (<i>voir annexe 1</i>)
Institut d'Etudes Politiques	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
Université Toulouse 1 Capitole	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
Université Toulouse Jean Jaurès	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
Université Toulouse 3 Paul Sabatier	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	

Institut National Polytechnique de Toulouse, INPT	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
Centre Universitaire de formation et de recherche Jean François Champollion	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse, INSA	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace, ISAE	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
Ecole des Mines d'Albi	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
Ecole nationale d'Aviation Civile	acquitté droit de bibliothèque dans les droits d'inscription: 34 €	
		Les lecteurs autorisés gratuits
Les demandeurs d'emploi	gratuit	
Les bénéficiaires du RSA	gratuit	
les personnes handicapées	gratuit	
les personnes effectuant un stage dans un établissement du réseau Archipel	gratuit	
Les enseignants et personnels des Universités de Toulouse (inclus les retraités)	gratuit	
les personnes relevant d'un établissement rattaché à un des établissements membres du réseau: (<i>voir annexe 2</i>)	gratuit	
		Lecteurs autorisés payants
Etudiants (hors réseau Toulouse)	34	
Autres lecteurs	44	

4. Le prêt

4.1 Le nombre de documents à emprunter et la durée du prêt varient en fonction du statut du lecteur (*voir annexe 3*)

REGLES DE PRET DES OUVRAGES

Le nombre de documents à emprunter ainsi que la durée de prêt varient en fonction du statut de l'utilisateur.

Statut de l'utilisateur	Nombre de documents	Durée du prêt	
		Documents en salle de lecture (sauf prépa concours et méthodes langues)	Documents en magasin, prépa concours et méthodes langues
. Etudiants de niveau licence et master . Lecteurs autorisés	12	2 semaines (14 j) (pas de renouvellement)	3 semaines (21 j) (renouvellement possible)
. Formation continue	20	4 semaines (28 j) (pas de renouvellement)	8 semaines (56 j) (renouvellement possible)
. Etudiants de niveau doctorat . ATER . Enseignants	20	2 semaines (14 j) (pas de renouvellement)	8 semaines (56 j) (renouvellement possible)

Les renouvellements d'emprunt :

Statut de l'utilisateur	Durée de prêt initiale	Durée de prêt maximale
. Etudiants de niveau licence et master . Lecteurs autorisés	21 jours	42 jours, soit un renouvellement de 21 jours
. Formation continue	56 jours	112 jours, soit un renouvellement de 56 jours
. Etudiants de niveau doctorat . ATER . Enseignants	56 jours	112 jours, soit un renouvellement de 56 jours

4.2 Pénalités pour non-retour de document

- En cas de retard dans le retour d'un document, une suspension de prêt est appliquée (nombre de jours de retard égal au nombre de jours de suspension).
- Tout blocage concernant le prêt est effectif dans l'ensemble des bibliothèques du réseau.
- Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé sur la base du prix en vigueur,

(Si l'ouvrage n'est plus édité il devra être remboursé sur la base d'un forfait de 50 euros, sauf pour les "Que sais-je ?" à 12.20 euros).

5. L'accès aux documents

5.1 Consultation sur place.

- Il est demandé aux usagers de la bibliothèque de remettre en rayon les ouvrages consultés sur place. En cas de doute, ils seront confiés au personnel présent à la banque prêt.

- Les périodiques et certains ouvrages sont exclus du prêt.

- Les dictionnaires et encyclopédies sont exclus du prêt, empruntables avec dépôt d'une pièce d'identité valide à l'accueil, uniquement dans le cadre d'un examen sur place et dans un temps limité.

5.2 Utilisation des postes informatiques

- Les postes informatiques de la bibliothèque sont réservés à la recherche documentaire : catalogues Archipel et Sudoc, ressources numériques et bases de données du campus UT1C, site web de la bibliothèque.

- Les usagers sont tenus de ne pas utiliser leur messagerie et de respecter les règles du bon usage informatique en vigueur à Sciences Po Toulouse.

5.3 Les mémoires du diplôme de Sciences Po Toulouse.

La bibliothèque est depuis 1969 dépositaire des mémoires du diplôme de l'IEP ; à ce titre, ils sont numérisés et conservés dans une base de données consultable via une plateforme accessible en ligne. Les modalités de consultation et de diffusion de ces mémoires sont consultables sur le site web de la bibliothèque. <https://memoires.sciencespo-toulouse.fr/recherche/>

Règlement intérieur – Bibliothèque de Sciences PoToulouse.

Approuvé par le Conseil d'administration, le 11 mars 2022

- Université Toulouse I Capitole
Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal
- Médiathèque Montauriol
- Centres de Recherche de l'UT1
- Bibliothèque Universitaire de la Manufacture des tabacs
- Bibliothèque Garrigou
- Salle François de Boutaric
- Centre de ressources documentaires de l'IUT Rodez

- Bibliothèque de Sciences Po Toulouse

- Université Toulouse II Jean Jaurès
Bibliothèque universitaire centrale (BUC Mirail)
- Centre de ressources Olympe de Gouges
- Médiathèque Montauriol
- Centre de ressources des langues
- Centre de ressources de psychologie Louise Michel
- Centre de ressources Lettre Arts Philosophie
- Bibliothèque d'études méridionales
- Médiathèque de l'Ecole Nationale Supérieure d'Audiovisuel (ENSAV)
- Bibliothèque de l'IUT de Blagnac
- Bibliothèque de l'IUT de Figeac
- Centre de ressources de Foix
- ESPE - Médiathèque d'Albi
- ESPE - Médiathèque de Cahors
- ESPE - Médiathèque de Rodez
- ESPE - Médiathèque Montauban
- ESPE - Médiathèque de Tarbes
- ESPE - Médiathèque Toulouse - Croix de Pierre
- ESPE - Médiathèque Toulouse - Saint-Agne
- Centre de documentation IUT - ESPE - Auch
- ESPE - Médiathèque Toulouse - Ranguelil

- Université Toulouse III Paul Sabatier
Bibliothèque Universitaire des Sciences
- Centre de documentation Recherche Sciences Humaines et sociales-UPS (CDRSHS-UPS)
- Centre de documentation en santé publique (CRDSP)
- Bibliothèque Universitaire Santé (Ranguelil)

- Bibliothèque Universitaire Santé (Allées Jules Guesde)
- Centre de documentation IUT - ESPE - Auch
- Bibliothèque de mathématiques et mécanique
- Centre de documentation de l'Observatoire Midi-Pyrénées
- Centre de ressources documentaires de l'IUT site Ponsan
- Centre de ressources documentaires de l'IUT site Rangueil
- Centre de ressources documentaires de l'IUT site Castres : Maison de Campus Castres
- Centre de documentation de l'IUT de Tarbes

- Institut National Polytechnique de Toulouse - INPT
- Bibliothèque de l'ENIT
- Bibliothèque de l'ENVT
- Médiathèque de l'ENSIACET
- Bibliothèque de l'ENSEEIH
- Centre de documentation de l'ENSAT

- Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse - INSA Toulouse

- Bibliothèque Centrale de l'INSA (Bib'INSA)

- Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace - ISAE

- Bibliothèque ISAE-SUPAERO

- Centre Universitaire Jean-François Champollion

- Bibliothèque universitaire de Castres : Maison de Campus Castres
- Bibliothèque universitaire d'Albi
- Bibliothèque Universitaire de Rodez

- Ecole des mines d'Albi-Carmaux

- Centre de documentation de l'Ecole des Mines d'Albi

- Ecole Nationale de l'Aviation Civile

- Bibliothèque de l'ENAC

- Service Inter-établissements de Coopération Documentaire

- Salle de consultation du livre ancien (Allées Jules Guesdes)
Service du Livre Ancien

Sigle	Libellé	Rattachement	Appartenance UT / Réseau Archipel	Gratuit / Payant	Carte MUT / Carte Réseau	Fiche Lecteur Autorisé = TPU LA et LAE
CCI Rodez	Chambre de Commerce de d'Industrie					
CDDP Aveyron	Centre Départemental de Documentation Pédagogique					
CDDP Foix	Centre Départemental de Documentation Pédagogique	UTM centre de ressources de Foix	 ARCHIPEL.			
CENA > Voir DTI	Centre d'Etudes de la Navigation Aérienne	devenu DTI / Direction Générale de l'Aviation Civile				
CESI Sud-Ouest	Centre d'études supérieures industrielles	privé				
CHU	Centre Hospitalier Universitaire	UPS pour certains personnels (PUPH)				
CNAM	Centre National des Arts et Métiers	CNAM				
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance					
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	CNRS		Labos Toulouse  		
CPES	Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur			Bellevue  		
CPGE > Voir CPES	Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles					
DTI	Direction de la Technique et de l'Innovation	DGAC Direction Générale de l'Aviation Civile				
EHESS	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales	EHESS		Labos Toulouse  		
EI Purpan	Ecole d'Ingénieurs de Purpan	INP	 ARCHIPEL.			 
EMAC	Ecole des Mines d'Albi-Carmaux	Mines	 ARCHIPEL.			
ENAC	Ecole Nationale de l'Aviation Civile	ENAC	 ARCHIPEL.			
ENFA	Ecole Nationale de Formation Agronomique		 ARCHIPEL.			
ENIT	Ecole Nationale d'Ingénieur de Tarbes	INP	 ARCHIPEL.			
ENM	Ecole Nationale de Météorologie	INP	 ARCHIPEL.			 

Sigle	Libellé	Rattachement	Appartenance UT / Réseau Archipel	Gratuit / Payant	Carte MUT / Carte Réseau	Fiche Lecteur Autorisé = TPU LA et LAE
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse		 Université de Toulouse		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
ENSAT	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse	INP	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
ENSEEHT	ecole nationale supérieure d'électronique, l'électronique, d'Informatique	INP	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
ENSIACET	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques	INP	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
ENSICA	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques	ISAE	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
ENVT	Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse	INP	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
ESA Purpan > Voir El Purpan devenue El Purpan	Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan devenue Ecole d'Ingénieur Purpan	INP				
ESAV	Ecole Supérieure d'AudioVisuel	UTM	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
ESC	voir Toulouse Business School					
ICAM	Institut Catholique des Arts et Métiers					
IEP > Voir Sciences Po Toulouse	Institut d'Etudes Politiques / Sciences Po Toulouse	UT1	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
IFRASS Toulouse	institut formation recherche animation sanitaire et sociale	non				
IRFSS Albi	institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Albi	non				
IFSI	Institut de formation soins infirmiers	ups				
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique	INRA		Labos Toulouse 		
INRIA	institut national de recherche en informatique et en automatique	INRIA		Labos Toulouse 		
INSA	institut national des sciences appliquées	INSA	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT CARTE ETUDIANT 	
INSERM	Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale	INSERM		Labos Toulouse 		
INSTITUT CATHOLIQUE TOULOUSE		Institut Catholique				
INSTITUT CATHOLIQUE TOULOUSE Filière DROIT		Institut Catholique				

Sigle	Libellé	Rattachement	Appartenance UT / Réseau Archipel	Gratuit / Payant	Carte MUT / Carte Réseau	Fiche Lecteur Autorisé = TPU LA et LAE
IPST	Institut de la promotion supérieure du travail	CNAM				
IRD	Institut de Recherche pour le Développement			Labos Toulouse 		
Sciences Po Toulouse	voir IEP					
SUPAERO		ISAE	 ARCHIPEL.		Université de Toulouse CARTE MUT  CARTE ETUDIANT 	
TBS	Toulouse Business School				Université de Toulouse CARTE MUT  CARTE ETUDIANT 	

REGLES DE PRET DES OUVRAGES

Le nombre de documents à emprunter ainsi que la durée de prêt varient en fonction du statut de l'utilisateur.

Statut de l'utilisateur	Nombre de documents	Durée du prêt	
		Documents en salle de lecture (sauf prépa concours et méthodes langues)	Documents en magasin, prépa concours et méthodes langues
<ul style="list-style-type: none"> . Etudiants de niveau licence et master . Lecteurs autorisés 	12	2 semaines (14 j) (pas de renouvellement)	3 semaines (21 j) (renouvellement possible)
<ul style="list-style-type: none"> . Formation continue 	20	4 semaines (28 j) (pas de renouvellement)	8 semaines (56 j) (renouvellement possible)
<ul style="list-style-type: none"> . Etudiants de niveau doctorat . ATER . Enseignants 	20	2 semaines (14 j) (pas de renouvellement)	8 semaines (56 j) (renouvellement possible)

Les renouvellements d'emprunt :

Statut de l'utilisateur	Durée de prêt initiale	Durée de prêt maximale
<ul style="list-style-type: none"> . Etudiants de niveau licence et master . Lecteurs autorisés 	21 jours	42 jours, soit un renouvellement de 21 jours
<ul style="list-style-type: none"> . Formation continue 	56 jours	112 jours, soit un renouvellement de 56 jours
<ul style="list-style-type: none"> . Etudiants de niveau doctorat . ATER . Enseignants 	56 jours	112 jours, soit un renouvellement de 56 jours